

---

# AVIS

## Projets de plans de gestion des stations Natura 2000 relevant de la ZSC I « la Forêt de Soignes et ses lisières, les domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe » : Talus des 3 Tilleuls et Etang Floréal

---

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	05-12-22
Avis adopté par le Conseil de l'Environnement le	12-01-23

## Préambule

Le 05 décembre 2022, le Conseil de l'Environnement (ci-après « le Conseil ») a été saisi d'une demande d'avis relative aux projets de plans de gestion des stations Natura 2000 relevant de « Zone Spéciale de Conservation » (ZSC) I « la Forêt de Soignes et ses lisières, les domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe » : Talus des 3 Tilleuls et Etang Floréal. Les projets de plans de gestion ont été préparés par Bruxelles Environnement en application de l'ordonnance nature (articles 49 et suivants).

Ces plans de gestion doivent respecter les exigences attachées au statut Natura 2000. Natura 2000 est un réseau de zones protégées, pierre angulaire de la politique européenne en matière de conservation et la restauration de la biodiversité. La Forêt de Soignes, ces domaines avoisinants et la vallée de la Woluwe constitue aujourd'hui une ZSC reconnue par l'Europe. La Région s'est engagée en 2016 à la protéger, et veille à ce que les objectifs et mesures de protection définies soient intégrés dans les outils de gestion.

## Avis

**Le Conseil** rappelle que bien que la gestion des déchets ne fasse pas partie de la gestion Natura 2000 à proprement parler, aborder cette question reste essentiel dans un dossier concernant un lieu urbain situé le long de grands boulevards, comme celui dont il est question dans cette demande.

\*

\*      \*